Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 048-214801748-20251215-2025_15_12_03-DE

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
Séance du 15 Décembre 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Adoption : 10 voix
Date de convocation : 8 Décembre 2025
et d'affichage : 8 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le- quinze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de Monsieur Christian PASCON.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, BESTION Marie Josette, BLANC Bernard, RAMADIER Jean Marie, COUVE Pascal, CATHEBRAS Serge, MERLE Antoine, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle
****

2025 15 12 03

Objet de la délibération : Motion de soutien au Moto Club lozérien, à l'épreuve du trèfle lozérien

Vu

- Le rôle majeur que joue le tissu associatif dans l'animation, la cohésion et le développement des territoires ruraux ;
- L'importance du trèfle Lozérien comme événement sportif et touristique emblématique pour le département ;
- L'impact économique direct et indirect du trèfle lozérien, qui génère des retombées significatives pour l'économie locale – en particulier dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme – comme c'est le cas pour de nombreuses manifestations associatives structurantes du territoire.
- Le travail constant du moto club lozérien, présidé par Philippe BOULET, pour entretenir les chemins, les ouvrir et mobiliser des centaines de bénévoles chaque année depuis 40 ans ;
- Les attaques récurrentes visant à mettre en cause la légitimité de cet événement et de ses organisateurs ;
- L'urgence de soutenir et de reconnaitre l'action des acteurs associatifs dans un contexte de démobilisation et de complexification croissante de leurs démarches administratives.

CONSIDERANT

- Que le trèfle représente un lien fort entre les habitants et leur territoire, qu'il allie passion sportive, respect de l'environnement et valorisation du cadre naturel lozérien ;
- Que le Moto Club lozérien et ses bénévoles ne se contentent pas d'organiser une course, mais jouent un rôle essentiel dans l'entretien, la réouverture et la préservation des chemins ruraux, reconnu par les agriculteurs ;
- Que le Moto Club lozérien contribue au dynamisme local par ses diverses actions de formation auprès des jeunes, par son rayonnement en France sur les différents championnats par le Team qu'il créé et qu'il développe, formant ainsi les champions de demain ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 048-214801748-20251215-2025_15_12_03-DE

l'association, à ses interactions tout au long de l'année [illegible] ainsi qu'à l'identité lozérienne et ouvrirait certainement [illegible] restrictions généralisées pour d'autres événements ;
- Que les associations locales sont confrontés à des frein[illegible] actions (complexité règlementaires, responsabilités accrues, difficultés de renouvellement).

Nous, élus du conseil municipal de Saint-Paul-Le-Froid,

AFFIRMONS

- Notre plein soutien au Moto Club Lozérien et à son président Philippe BOULET ;
- Notre attachement indéfectible au maintien et à la pérennisation du Trèfle Lozérien dans le respect de l'environnement et des réalités du terrain ;
- Notre opposition à la fermeture des espaces ruraux, contraire à l'avenir de la Lozère.

SOUTENONS

La Proposition de Laurent SUAU, président du département de la Lozère, de lancer un grenelle de l'engagement, afin de rassembler les instances départementales, les associations et les citoyens pour :
- Simplifier les démarches administratives ;
- Sécuriser et promouvoir l'engagement associatif et le tissu bénévole.

DEMANDONS

- Que les services de l'état, des collectivités territoriales et les représentant associatifs se réunissent rapidement dans ce cadre ;
- Que les évènements sportifs et culturels comme le trèfle Lozérien soient pleinement reconnus comme moteurs de vie locale et de développement.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à 7 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention(s)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Christian PASCON, Maire

